RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Construction de 4 pavillons sur la commune de Bouafles

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 08 janvier 2027 à 12:00

POSTE HABITAT NORMANDIE
PLACE DE LA GARE
27140 GISORS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Construction de 4 pavillons sur la commune de Bouafles
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	10
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Pour l'ensemble des lots
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Présentation de l'acheteur 4
2 - Objet et étendue de la consultation 4
2.1 - Objet 4
2.2 - Mode de passation 4
2.3 - Type et forme de contrat 4
2.4 - Décomposition de la consultation 4
2.5 - Nomenclature 5
3 - Conditions de la consultation 6
3.1 - Délai de validité des offres 6
3.2 - Forme juridique du groupement 6
3.3 - Variantes 6
3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 7
3.5 - Développement durable 7
4 - Les intervenants 7
4.1 - Conduite d'opération 7
4.2 - Maîtrise d'œuvre 7
4.3 - Contrôle technique 8
4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 8
5 - Conditions relatives au contrat 8
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 8
6 - Contenu du dossier de consultation 8
7 - Présentation des candidatures et des offres 9
7.1 - Documents à produire 9
7.2 - Présentation des variantes 11
7.3 - Visites sur site 11
7.4 - Usage de matériaux de type nouveau 11
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
8.1 - Transmission électronique 11
8.2 - Transmission sous support papier 12
9 - Examen des candidatures et des offres 12
9.1 - Sélection des candidatures 12
9.2 - Attribution des marchés 12
9.3 - Suite à donner à la consultation 13
10 - Renseignements complémentaires 13
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
10.2 - Procédures de recours 14

1 - Présentation de l'acheteur

POSTE HABITAT est un opérateur engagé du logement social qui gère environ 18 000 logements en France et dont l'actionnaire de référence est La Poste.

Composition du groupe Poste Habitat :

- TOIT ET JOIE (SA d'Hlm) – Maison Mère
- POSTE HABITAT PROVENCE (Coopérative Hlm)
- POSTE HABITAT RHONE ALPES (Coopérative Hlm)
- POSTE HABITAT NORMANDIE (SA d'Hlm)

Attentives aux évolutions de leur époque, les sociétés du Groupe Poste Habitat entreprennent des projets d'habitats innovants qui répondent à des besoins aussi pluriels que spécifiques : bâtiment permettant de réduire la consommation des énergies, résidence avec des espaces collectifs partagés, habitats pour des jeunes professionnels en devenir, habitat mutualisé pour personnes âgées
Poste Habitat porte une attention particulière à la qualité du service qu'il apporte à ses résidents.

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Construction de 4 pavillons sur la commune de Bouafles

Lieu(x) d'exécution :
Allée Nina GOUKOWSKY
27700 Bouafles

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	TERRASSEMENTS - GROS ŒUVRE - RAVALEMENTS
2	CHARPENTE BOIS - ESCALIERS BOIS - BARDAGES
3	COUVERTURES - ETANCHEITE - BERDAGES - ZINGUERIE
4	MENUISERIES EXTERIEURES PVC - FERMETURES
5	ISOLATION - DOUBLAGE - CLOISONS - PLAFONDS - MENUIS INT
6	REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX
7	PEINTURE

Lot(s)	Désignation
8	ELECTRICITE COURANT FORTS ET FAIBLES
9	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION
10	VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - CLOTURES

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212600-2	Travaux de construction de pavillons
45000000-7	Travaux de construction
45261100-5	Travaux de charpente
45420000-7	Travaux de menuiserie et de charpenterie
45261210-9	Travaux de couverture
45421000-4	Travaux de menuiserie
45320000-6	Travaux d'isolation
45421141-4	Travaux de cloisonnement
45432110-8	Travaux de pose de sols
45432130-4	Travaux de revêtements de sols
45442100-8	Travaux de peinture
45310000-3	Travaux d'équipement électrique
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45330000-9	Travaux de plomberie
45262522-6	Travaux de maçonnerie

Lot(s)	Code principal	Description
1	45112500-0	Travaux de terrassement
1	45223220-4	Travaux de gros œuvre
1	45443000-4	Travaux de façade
1	45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
2	45261100-5	Travaux de charpente
3	45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
3	45261210-9	Travaux de couverture
3	45261420-4	Travaux d'étanchéification
3	45261213-0	Travaux de couverture métallique
4	44220000-8	Menuiserie pour la construction
4	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
4	45421130-4	Poses de portes et de fenêtres
5	45320000-6	Travaux d'isolation
5	45421141-4	Travaux de cloisonnement
6	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
7	45442100-8	Travaux de peinture
8	45311200-2	Travaux d'installations électriques
8	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
9	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
9	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
10	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Variantes

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
1	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)
2	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)
3	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
4	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)
5	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)
6	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)
7	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)
8	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)
9	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)
10	A minima une équivalence technique des produits présents au DCE devra être respecté (thermique, acoustique, résistance mécanique, indices IC, fiches ACV...)

3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
9	LOT09-SPE01	Fourniture et installation de parois de douches	Fourniture et installation de parois de douches
10	LOT10-SPE01	Aménagement de deux places de stationnements	Aménagement de deux places de stationnements en Evergreen

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Les intervenants

4.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

4.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

NCL Architectes
4 RUE DE FRANCE

27120 PACY SUR EURE

Tél. : 02.32.26.00.36
Courriel : agence@ncl.archi

4.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
495 rue Concorde
27930 Guichainville

4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BTP Consultants
1890 rue Aristide Briand
76650 Petit-Couronne

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
RGE, Qualibat, ...	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
L'attestation de visite	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

7.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Visite en libre accès - une attestation sur l'honneur sera à fournir avec l'offre

7.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :
" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://poste-habitat-normandie.e-marchespublics.com/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

PLACE DE LA GARE
27140 GISORS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
Pour l'ensemble des lots

Critères	Points
1-Qualité	40.0
1.1-Méthodologie et organisation du chantier	*25.0*
1.2-Qualités et descriptifs des produits et matériaux mis en œuvre	*25.0*
1.3-Organigramme de chantier – moyens humains et matériels dédiés à l'opération	*12.5*
1.4-Planning – Temps d'interventions détaillés, respect des délais d'interventions et optimisations	*12.5*
1.5-Gestion environnementale, sécurité et propreté du chantier	*25.0*
2-Prix des prestations	60.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://poste-habitat-normandie.e-marchespublics.com/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire d'Evreux
30 rue Joséphine
27022 EVREUX CEDEX

Tél : 02 32 29 55 00
Télécopie : 02 32 29 55 02
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire d'Evreux
30 rue Joséphine
27022 EVREUX CEDEX

Tél : 02 32 29 55 00
Télécopie : 02 32 29 55 02
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Judiciaire d'Evreux
30 rue Joséphine
27022 EVREUX CEDEX

Tél : 02 32 29 55 00
Télécopie : 02 32 29 55 02
Adresse internet (U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/